

Objet

- Le Prix littéraire *Première chance à l'écriture*, créé par la maison d'édition Élan Sud est mis en œuvre par l'association Expressions Littéraires Universelles en collaboration avec le Lycée de l'Arc d'Orange, Mix la radio étudiante et différents partenaires institutionnels et privés. Il est destiné à récompenser un manuscrit d'auteur de romans ne possédant pas de contrat d'édition.

Prix

- Le lauréat gagne un contrat d'édition avec la maison d'édition Élan Sud. Le Prix comporte également une campagne de presse, une mise en avant du roman dans les librairies partenaires avec rencontres et dédicaces, une inscription dans les salons du livre correspondant à sa catégorie.

L'inscription au Prix est entièrement gratuite.

Les participants

Est admis à concourir tout auteur, sous la condition expresse que :

- Il n'ait pas encore signé de contrat avec une maison d'édition dans les conditions de la charte des éditeurs.
- Il réside dans une des trois régions : ex **Languedoc Roussillon, Rhône-Alpes ou Provence-Alpes-Côte d'Azur**.

- Il ait fait acte de candidature, ce qui implique l'acceptation du présent règlement sans aucune réserve. Les auteurs mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Les candidats garantissent qu'ils sont les auteurs des œuvres inscrites et qu'ils en détiennent tous les droits. Les candidats s'engagent à prendre fait et cause pour les organisateurs du Prix pour les pertes, frais, dommages et autres dépenses encourues à la suite de réclamations de toute nature découlant d'une violation de cette garantie, directement ou indirectement.

La présentation d'une œuvre au présent Prix est exclusive de toute participation à une compétition similaire pour cette œuvre tant qu'il n'est pas éliminé.

Le lauréat s'engage à se déplacer pour les manifestations liées au Prix : rencontres au lycée de l'Arc à Orange, remise du Prix à Orange, salons littéraires...

Le non-respect d'une seule de ces conditions, à quelque moment du déroulement du Prix que ce soit, annule totalement la participation au Prix ou le processus d'édition sans aucune forme de dédommagement.

Les manuscrits devront être présentés sous la forme suivante :

- Trois manuscrits identiques
- Minimum 180 000, maximum 230 000 signes et espaces
- Pages A4 reliées et numérotées, texte écrit en Times, corps 12, marges de 3 cm.
- Les fautes d'orthographe devront être éliminées dans la mesure du possible.
- Toute scène de violence et/ou de pornographie sera éliminatoire.
- Le manuscrit engagé n'aura fait l'objet d'aucune édition ou auto-édition papier ou numérique.

Tout critère cité non respecté sera éliminatoire, même si le manuscrit est sélectionné. Aucun document ne sera restitué sauf sur demande accompagnée d'une enveloppe timbrée au tarif postal en vigueur.

Ils devront être accompagnés du bulletin d'inscription accessible en ligne sur le blog d'Élan Sud, rubrique : Prix première chance à l'écriture. <http://www.elansud.info/tag/prix%201ere%20chance%20a%20l%27écriture/>

Ils devront être adressés **avant le 1er septembre** de chaque année en courrier ordinaire (pas de recommandé) à : **Élan Sud, Prix Première chance, 233 rue de Rome – 84100 Orange**

Aux auteurs présélectionnés vers le 15 septembre, il sera demandé une copie numérique sur CD ou clé USB. Un auteur peut être candidat autant de fois qu'il le désire. Toutefois, la qualité de lauréat lui retire le droit de concourir à nouveau. Faute de candidatures en nombre suffisant (six) le Prix est reporté d'un an.